



**INFORMATIONS COMMUNALES :**

Mercredi 23 Octobre 2019

N°  
48/19

Madame, Monsieur,

Avec le retour du froid, nous constatons, narine au vent, que la combustion de produits interdits se poursuit...

Si vous ne considérez pas votre santé comme importante, nous vous sommons d'avoir des égards pour celle des autres.

Je vous réitère donc l'interdiction légale de brûler dans vos fourneaux les détritrus de bois saturés de colle et autres solvants, peintures, plastiques... dont la combustion dégage des dioxines néfastes à notre bien-être.

Cette interdiction vaut également pour le brûlage dans les jardins, sur la place à feu du mois d'août et en tous lieux et de toutes manières qui exposent la population au désagrément olfactif et médical.

Merci de vous et nous préserver.

Le Maire.



**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :**

Les livres de la bibliothèque prêtés par la médiathèque viennent d'être renouvelés.

Pour vous, petits et grands, la bibliothèque est accessible aux heures d'ouverture du secrétariat de Mairie.

Ce service est gratuit et ouvert à tous les habitants du village.



Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.